

# L' APPRENTISSAGE PAR LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

## LE PRINCIPE

### Se former dans la durée

➤ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

#### 2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.



## 1ÈRE PHASE

## 2ÈME PHASE

## ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"  
Livret d'apprentissage  
Lettre Accord Assurance

### Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale

Attestation de fin de  
Formation Initiale  
Extension de garantie

### Conduite Accompagnée: 1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1<sup>er</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 2<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 3<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

### Épreuve pratique

17,5  
ANS

### Permis Probatoire

6 points  
(3 points par an pendant 2 ans sans infraction) + 1 de que A.

A

## Les accompagnateurs

➤ Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
  - avoir l'accord de l'assureur;
  - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...);
  - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
  - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



## Les avantages

### ➤ 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50 %;
- suppression de la surprime la 2<sup>e</sup> année si je n'ai occasionné aucun accident.

### ➤ 2- Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 17 ans et demi<sup>(1)</sup>, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen !

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

### ➤ 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

### ➤ 4- Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18  
ANS<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> Conduite seule le premier jour de la majorité, 18 ans.